

Parole d'élus

Les constater c'est bien, les signaler c'est mieux !

En ce début de printemps, nous sommes retournés dans nos parcelles avec l'espoir de faire du bon travail, les yeux tournés vers le ciel pour surveiller la météo... ou le vol de corbeaux qui viendra s'abattre sur nos semis.

Les signalements de dégâts sont nécessaires au maintien du classement ESOD (Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts) de certaines espèces (corbeaux, blaireaux, ...). Ce classement permet notamment d'obtenir des autorisations individuelles pour les réguler, en dehors des périodes de chasse, au moment où elles occasionnent des dégâts.

Une application a été développée par le réseau Chambres d'agriculture pour signaler les dégâts provoqués par la faune

sauvage sur nos cultures, nos élevages et nos biens.

Attention, les signalements effectués via cette application ne permettent pas d'obtenir une indemnisation pour les dommages subis. Pour les dégâts de sangliers notamment, seul un dossier d'indemnisation souscrit auprès de la Fédération des Chasseurs permettra de prétendre à une indemnisation.

Une fois l'application téléchargée sur son smartphone et son compte créé, le signalement est très simple. La parcelle est géolocalisée, il suffit de prendre une photo et de renseigner quelques informations (culture, espèce à l'origine des dégâts ...).



Clément LEBRUN

Élu Chambre d'agriculture du Calvados

Ce qu'il faut retenir

La biostimulation est rarement rentable

- Seuls 5% des essais montrent un effet significatif sur le revenu de l'agriculteur
- Aucun effet significatif sur la résistance aux maladies sur 41 tests.
- Très peu d'effets observés sur les indicateurs de qualité des sols en 1^{ère} année : évolution à suivre après 4 ou 5 ans.
- Des coûts des produits élevés lorsqu'ils ne sont pas autoproduits, qui ne semblent pas justifier l'investissement => à étudier à l'échelle de la rotation.

Technico-économique Biostimulants en Grandes Cultures

Bio-stimuler pourquoi ?

- Rendre les éléments chimiques plus disponibles
- Augmenter la fertilité biologique, par exemple diversifier et augmenter la biomasse microbienne
- Améliorer la structure du sol
- Rendre les plantes plus résistantes au stress

Une offre diversifiée

Quelques exemples :

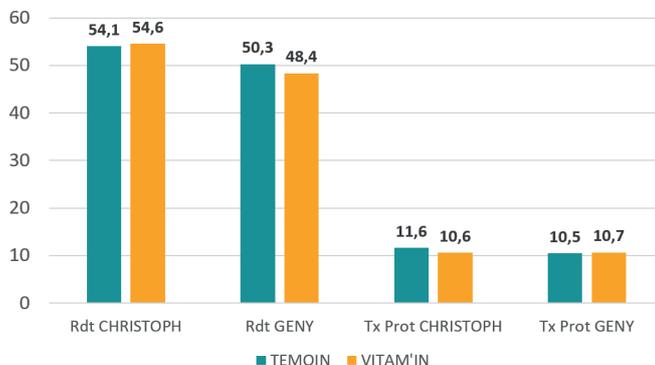
Lombricompost ; poudre de basalte volcanique associée à des extraits fermentés de luzerne ; biochar inoculé avec des micro-organismes efficaces ; extraits fermentés de plantes, thé de compost oxygéné, acides organiques associés avec extraits de plantes ; jus de luzerne (tricontanol) rendre les plantes plus résistantes au stress.

Essai 2023 : dans le Bocage calvadosien (2 variétés de blé AB, essai avec 2 répétitions)

Test de VITAM'IN de Gaiago : complexe minéral + acides organiques + extrait de plantes + oligo-éléments

Objectif : améliorer la disponibilité des éléments minéraux.

Comparaison avec ou sans traitement des semences avec VITAM'IN, Jurques, 2023



(Cultur'Bio 2023, avec CA14, Coop Creully, Bio en Normandie, GAEC du Pissot)

AGENDA

Aide à la reconstruction suite à la tempête Ciaran

Guichet ouvert pour les exploitants agricoles du Calvados.

Déposez votre dossier de demande d'aide du 5 avril au 30 juin 2024.



Projet de Méthanisation dans le Bessin

Vous vous posez la question d'installer une structure de méthanisation dans le Bessin ? Une étude de préfaisabilité cofinancée à 50% est possible.

La Région Normandie a rouvert les aides à l'investissement pour les unités de méthanisation. Les chambres d'agriculture de Normandie rappellent, la nécessaire complémentarité entre les ateliers d'élevages et la méthanisation.

Contact :
Alexis PEULSON
06 82 01 46 98

URGENT - Aléas climatiques

Désignez votre interlocuteur agréé pour bénéficier en 2024 de l'ISN sur vos surfaces non assurées, par téléprocédure ouverte depuis le 1^{er} mars 2024, et :

- Jusqu'au 19 avril 2024 pour les exploitants partiellement assurés (au lieu du 31 mars)
- Jusqu'au 15 mai 2024 pour les exploitations avec prairies non assurées (et pas d'assurance MRC sur cultures)



BESSIN

Les tendances de l'agriculture dans le Bessin

Forte spécialisation lait – bovin viande – céréales :

Les systèmes lait, viande bovine et céréales représentaient plus de 85 % du chiffre d'affaires en 2020 (plus de 50 % pour le lait).

Hausse des volumes de lait produits :

Seule petite région normande qui augmente son nombre de vaches laitières (+1%) entre 2021 et 2023 ; couplé à une hausse de productivité.

Baisse du nombre de vaches allaitantes :

9 % de vaches allaitantes entre 2021 et 2023 (- 5 % en moyenne en Normandie)

Concernant les actifs agricoles :

Hausse de la part des salariés (25 %) : ils ne sont pas plus nombreux mais le nombre d'agriculteurs diminue. Les cotisants non-salariés sont également de plus en plus masculins et de plus en plus âgés.

Sophie LANGE
06 64 39 57 92

sophie.lange@normandie.chambagri.fr

Hausse du lait produit dans le Bessin, recul des troupeaux allaitants



PANORAMA DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE EN NORMANDIE

OBSERVATOIRES DONNÉES 2022
JANVIER 2024

100 ans
CHAMBRES
D'AGRICULTURE
NORMANDE



Pour aller plus loin...

Retrouvez toutes nos publications « Economie, Prospective » sur notre site



Et notamment le « panorama de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Normandie » édité en janvier 2024



BOCAGE

Les actualités territoriales

- **Catherine Gourney-Leconte, Présidente de l'Intercom Vire au Noireau, était présente à la réunion du groupe territorial Bocage le 14 février (groupe animé avec les élus locaux de la Chambre d'agriculture, dont Nicolas DECLOMESNIL, élu référent) :** un échange privilégié permettant d'évoquer le pré-bilan du PCAET de la collectivité et d'aborder les sujets d'actualités agricoles.
- **Formaliser nos liens avec l'Intercom Vire au Noireau :** une convention de partenariat est en projet dans l'objectif de formaliser nos réflexions communes, telles que : renouvellement des générations, énergies renouvelables, alimentation de proximité...



COPIL groupe 30000 du bocage virois, en présence d'Ophélie Soul, Directrice Environnement, Mobilité, Energie et Eau à l'Intercom Vire au Noireau

- **Alimentation du territoire, du concret à venir :** mise en service de la cuisine centrale de Cingal Suisse Normande prévue fin 2024-début 2025 avec la volonté d'être approvisionné en produits locaux ; pour Intercom Vire au Noireau et Pré-Bocage Intercom, des actions vont être réalisées aussi prochainement pour développer l'alimentation de proximité.
- **Urbanisme :** révision en cours des SCOTs Pré-Bocage Intercom et Intercom Vire Noireau.
- **Eau, captages :** en relation avec les Syndicats d'Eau (Eaux du Bocage Virois, Clécy-Druance, Eau du Bassin Caennais), nous participons en appui aux agriculteurs lors des rencontres et études, dont celle du Syndicat Eaux du Bocage Virois sur les ressources pour alimenter le territoire en eau potable.

SABINE PÉPIN
06 73 37 85 31
sabine.pepin@normandie.chambagri.fr

5

rencontres du groupe territorial en 2023

PLAINE

Désherbage des pommes de terre

Respecter les Distances Sécurité Riverains (DSR)

Le désherbage des pommes de terre repose depuis de nombreuses années sur l'utilisation de deux matières actives, la métribuzine et le prosulfocarbe. Leurs conditions d'usage ont évolué fin 2023 avec la mise en place d'une DSR incompressible à respecter lors du traitement.

Herbicides pommes de terre

Distances Sécurité Riverains

DSR ou DSPPR	Herbicides homologués en pommes de terre
20 m incompressible	Toutes les spécialités à base de métribuzine et de prosulfocarbe (avec buses antidérive classiques)
10 m incompressible	Toutes les spécialités à base de métobromuron et de prosulfocarbe (avec buses antidérive performantes)



Quelles sont les alternatives à l'usage de la métribuzine ?

A l'horizon 2025, il faut s'attendre à un retrait de l'usage de la métribuzine en raison des problématiques qu'elle pose vis-à-vis des eaux de surface. De nouvelles stratégies sont à envisager pour désherber en associant de nouvelles matières actives (diflufenicanil, aclonifen, clomazone, métobromuron) et en combinant éventuellement des techniques de désherbage mécanique pour compléter l'action du désherbage de pré-lévé. Vous souhaitez connaître l'efficacité de ces solutions ? Contactez-nous

Valérie Patoux
valerie.patoux@normandie.chambagri.fr
06 74 09 25 96

Retrouvez toutes les infos réglementaires sur bit.ly/zntriv



FORMATIONS

Participez aux formations organisées par les Chambres d'agriculture de Normandie

Trèfles, luzerne : limiter mes achats d'aliments avec les légumineuses

1j : 30 mai à BAYEUX
Inscriptions
02 31 51 66 33

Maitriser l'hygiène en centre de conditionnement d'œufs

1j : 16 mai à HEROUVILLE
Anne MANACH
06 30 08 56 09

Améliorer la productivité et la qualité de mes prairies

2j : 23 mai et 6 juin à LISIEUX
Peggy MALBRANCHE
06 73 53 83 95



Utiliser l'acupuncture sur mon élevage - initiation

2j : 11 et 25 juin Le Robillard
Peggy MALBRANCHE
06 73 53 83 95

Régler ma moissonneuse

1j : le 14 juin à IFS
Catherine GODET
06 75 13 95 92

Introduire le désherbage mécanique dans ma rotation

1j : 30 mai à IFS
Catherine GODET
06 75 13 95 92

Informez-vous, inscrivez-vous sur : normandie.chambres-agriculture.fr rubrique formation

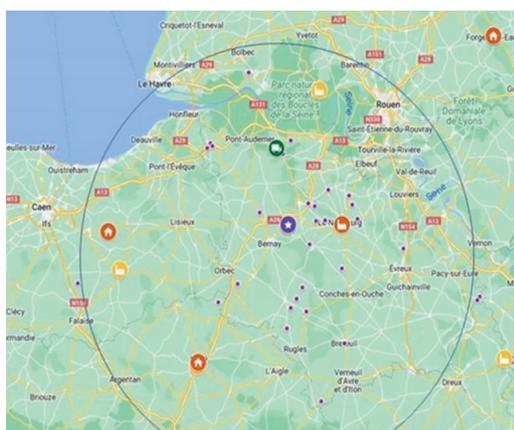


PAYS D'AUGE

Vous avez un projet en vente directe de viande ? Faites-vous connaître.

Une étude d'opportunité et de faisabilité d'un atelier de découpe et de transformation a été initiée en début d'année. Elle concerne 3 espèces animales (bovins, ovins, porcins) dans le Pays d'Auge et l'Ouest de l'Eure.

Pour maintenir une filière locale de valorisation de la viande et développer la vente directe sur le territoire, nous recueillons les besoins des éleveurs sur le périmètre (cf. carte ci-contre).



Ce projet partenarial, cofinancé par la Région Normandie, est porté par :

- L'Intercom Bernay Terres de Normandie
- La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Normandie
- Les Chambres d'agriculture de Normandie

Une question sur le projet, contactez Sébastien SYS au 06 58 76 56 35.

Vous êtes éleveur et avez ce type de projet ?

Contactez Anne HOULET (anne.houlet@normandie.chambagri.fr - 06 82 55 83 40) ; le questionnaire ci-contre nous aidera à bien définir vos besoins.



Témoignage Du pulvé à la plante

“ 1 journée pour apprendre à faire mieux ”

Pour valider mon parcours à l'installation, il me fallait faire une formation à choisir parmi un nombre restreint de propositions. « Du pulvérisateur à la plante » s'est en fait imposée d'elle-même : sur l'exploitation, je dispose d'une centaine d'hectares de cultures, avec un assolement diversifié. Avec les contraintes actuelles, je voyais là l'occasion de progresser pour « traiter



mieux », en intégrant l'hygrométrie, le vent, le choix de la bonne buse, ...

J'ai appris à mieux connaître mon matériel et à sortir du standard conventionnel, « un traitement, c'est 150 l de bouillie/ha et un réglage de pression à 3 bars » ! Selon les produits, les conditions, les objectifs visés, l'environnement proche, ..., il faut savoir adapter sa pratique. Grâce à cette journée, j'ai pu prendre de nouveaux repères. Franchement, une formation comme celle-ci, où on travaille à mieux appliquer les produits, réduire les doses et le nombre d'applications... j'encourage tout le monde à la suivre !

Cette formation vous intéresse pour la prochaine campagne 2024/2025 ?

*Contactez Karine LENOIR - 02 31 70 25 74
karine.lenoir@normandie.chambagri.fr*

Benjamin QUERTINMONT
Exploitant à Urville



Juridique

PAC 2024 : le traditionnel transfert des droits à paiement de base

Comme chaque année au printemps, il est l'heure de se questionner sur les changements intervenus sur le foncier exploité dans chaque exploitation afin de vérifier si des transferts de droit à paiement de base doivent être réalisés.

Depuis la réforme de la PAC 2023, il n'est désormais plus nécessaire de fournir des justificatifs sur les mouvements de foncier ni d'indiquer les îlots impactés par les transferts. Les nouveaux formulaires 2024, disponibles sur Telepac, sont à compléter et à adresser à la DDTM ou dans votre dossier PAC pour le 10 juin 2024.

Ils permettent de réaliser les transferts de DPB suivants :

- À titre définitif
 - À titre temporaire
 - Dans le cadre d'un héritage ou d'une donation
 - Fin de transfert temporaire
 - Renonciation au profit de la réserve.
- Les formulaires de demande d'attribution réserve sont également disponibles. Les points d'attention à avoir :
- Le transfert ne peut avoir lieu qu'au profit d'agriculteurs actifs au 15 mai 2024
 - En cas de mise à disposition au profit d'une société, le couple associé/société est le repreneur et donc les DPB seront transférés à la société exploitante, sauf choix spécifique des associés.

Les formulaires peuvent donc déjà être complétés pour préparer votre dossier PAC 2024.

Céline DUREUIL
02 31 70 25 43

celine.dureuil@normandie.chambagri.fr

10 juin 2024

**Date butoir de la transmission
des formulaires DPB**

Brève réglementaire

PAC2024 : Dérogations possibles pour la BCAA 7 et l'éco-régime

En raison des intempéries à l'automne 2023, des cultures d'hiver devront être remplacées par des cultures de printemps (maïs ...). Les exploitants concernés peuvent demander une dérogation avant le 15 mai à la DDTM pour retenir les surfaces initialement prévues en culture d'hiver, uniquement en cas de besoin pour respecter la rotation nécessaire sur un minimum de 35% des terres arables (BCAA 7) ou pour atteindre la diversité suffisante des cultures utile à l'éco-régime. Demandes individuelles à formuler auprès de la DDTM.

